



**LES CHAMPIONNATS PANAMÉRICAINS DE SQUASH U23 2021 – SAN SALVADOR,
SALVADOR, 28 MARS AU 3 AVRIL 2021
(Les « championnats »)
CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ ET DE SÉLECTION**

Approuvé le 15 décembre 2020

Préambule

Il est admis que nous traversons toujours une pandémie et qu'il subsiste de nombreuses questions et préoccupations sur les déplacements internationaux, la participation à des compétitions de squash à la fin du mois de mars 2021 ainsi que sur la préparation adéquate des athlètes pour ce niveau de compétition. La santé et la sécurité des athlètes et le personnel de soutien des équipes restera à l'avant-plan du processus décisionnel de Squash Canada concernant cet événement. En même temps, il est important de comprendre que si aucune planification conditionnelle telle que cet appel à manifestation d'intérêt et une politique de sélection correspondante n'étaient faites à ce stade, cela éliminerait toute possibilité pour les Canadiens de participer si les circonstances entourant la COVID-19 s'amélioraient de manière significative d'ici mars 2021.

À la lumière de l'évolution de la situation liée à la COVID-19, Squash Canada se réserve le droit de retirer à tout moment la participation de son équipe à la compétition.

1. L'ÉVÉNEMENT :

Les championnats panaméricains U23 de squash feront office d'épreuve de qualification pour les Jeux panaméricains juniors de Cali, en Colombie, du 7 au 16 septembre 2021.

Les championnats panaméricains U23 réunissent des compétiteurs juniors masculins et féminins U23 de toutes les nations concurrentes d'Amérique du Nord, centrale et du Sud et des Caraïbes. L'événement comprend une épreuve individuelle, une épreuve par équipes, une épreuve de double de softball et une épreuve de double mixte de softball (les épreuves de double se déroulent sur un terrain de simple). Cet événement a lieu chaque année dans l'un des pays membres de la Fédération panaméricaine de squash.

Squash Canada s'engage à ce que le Canada envoie aux championnats une équipe masculine U23, une équipe féminine U23 ou les deux, sous réserve d'une participation suffisante. Représentant le Canada, chaque équipe devra comprendre ce qui suit :

- a) l'équipe canadienne masculine U23 comprendra jusqu'à quatre (4) athlètes masculins; et/ou
- b) l'équipe canadienne féminine U23 comprendra jusqu'à quatre (4) athlètes féminines;

Pour la variété des événements du championnat, une nation peut inscrire :

- Un maximum de 4 athlètes dans le championnat individuel masculin.

- Un maximum de 4 athlètes dans le championnat individuel féminin.
- Un maximum de 1 équipe masculine dans le championnat des doubles.
- Un maximum de 1 équipe féminine dans le championnat des doubles.
- Un maximum de 1 équipe, chaque équipe composée d'un athlète masculin et d'une athlète féminine, dans le championnat de doubles mixtes. Les athlètes ne peuvent pas compétitionner à la fois dans la catégorie mixte et dans les catégories hommes/femmes en doubles.
- Une épreuve masculine par équipe comprenant un minimum de 2 joueurs jusqu'à un maximum de 4.
- Une épreuve féminine par équipe comprenant un minimum 2 joueuses jusqu'à un maximum de 4.
- Un maximum de 4 athlètes masculins et 4 athlètes féminines par nation peuvent participer aux championnats.

REMARQUE : Ceci est un événement partiellement financé. Le budget se base sur un événement de 30 000 \$ pour une participation entière de l'équipe canadienne. Il y aura des frais de participation obligatoires de 1 500 \$ par joueur(se). Les frais de participation combinés à ses propres ressources financières permettront à Squash Canada de couvrir le montant des frais d'entrée, des vols en classe économique, des assurances médicales internationales, des visas, des repas, de l'hébergement, des uniformes de base ainsi que l'ensemble des dépenses et des honoraires de tous les entraîneur(e)s.

2. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ :

Pour être admissible à faire partie de l'équipe canadienne junior masculine ou féminine, chacun des critères suivants s'applique :

- a) être un membre en règle de son association provinciale ou territoriale de squash;
- b) être un citoyen canadien, être un résident permanent ou avoir résidé au Canada pendant au moins trois ans consécutifs immédiatement avant les championnats du monde juniors (les résidents au Canada en tant qu'étudiants ou travailleurs temporaires ne sont pas admissibles). Nonobstant ce qui précède, un athlète junior qui réside au Canada avec un parent résident permanent qui a ce statut depuis au moins trois (3) ans ne sera pas disqualifié;
- c) avoir moins de 23 ans au dernier jour du championnat (**Remarque** : tous les athlètes doivent fournir une preuve de date de naissance sur un document d'identification du gouvernement du Canada ou du gouvernement provincial du Canada.);
- d) être prêts à fournir une copie de leur passeport au bureau des Championnats avant la première réunion technique. En cas de questions, le passeport original doit être montré au directeur technique;
- e) signer une entente d'athlète de Squash Canada (sur sélection);
- f) avoir un numéro SPIN de la FIS valide;
- g) un joueur ne peut pas représenter le Canada s'il a représenté un autre pays dans les trois années précédant la Date de Début d'un championnat de squash international par équipe ou individuel reconnu (c.-à-d. Championnat du monde de la WSF, Championnats panaméricains par équipe ou individuel, match officiel entre des fédérations nationales membres de la WSF pour tous les groupes d'âge).

3. PROCESSUS DE DEMANDE

Les joueurs intéressés à participer aux championnats doivent présenter le formulaire « Déclaration d'intention de participation » inclus dans le présent document. Le formulaire doit être remis à Squash Canada **avant minuit HE le 8 janvier 2021**, à jamie.nicholls@squash.ca.

4. CRITÈRES DE SÉLECTION

En raison de la COVID-19 et de l'absence de résultats de compétitions depuis la mi-mars 2020, les critères de sélection pour cet événement sont moins définis qu'en temps normal. Les décisions de sélection dans le cadre de cette politique seront prises par le Comité de haute performance de Squash Canada.

La sélection s'effectuera parmi les joueurs admissibles ayant remis le formulaire de « Déclaration d'intention de participation ».

Le Comité de haute performance de Squash Canada sélectionnera les joueurs et les réserves éventuelles à son entière discrétion. Ce faisant, le comité prendra en considération, sans s'y limiter, des facteurs tels que :

- a) classements de l'APS en date du 1^{er} janvier 2021;
- b) classements au Club Locker en date du 1^{er} janvier 2021;
- c) résultats en face à face;
- d) classements provinciaux ou territoriaux pour les joueurs de la même province ou du même territoire, s'il y a lieu;
- e) résultats aux Championnats canadiens juniors de l'année précédente;
- f) l'âge d'admissibilité pour les Jeux panaméricains juniors 2021, l'épreuve de squash U23 étant prévue entre le 7 et le 16 septembre;
- g) âge d'admissibilité pour le Championnat du monde junior 2021;
- h) expérience et performance de squash en double avec balle molle;
- i) les occasions et l'environnement d'entraînement dans les mois précédant cette déclaration d'intérêt en cas de sélection;
- j) le niveau de préparation aux compétitions.

De plus, le Comité de haute performance peut demander les outils suivants pour faciliter la sélection :

- a) Enregistrement vidéo des résultats des tests physiques
- b) Enregistrement vidéo des matchs d'entraînement
- c) Les matchs locaux d'essai ou de qualification lorsque cela est sûr et applicable

Les sélections pour l'équipe seront annoncées le 15 janvier 2021. Les athlètes devront confirmer leur acceptation d'ici le 20 janvier.

L'ordre de jeu officiel de l'équipe canadienne, l'équipe de double dans chaque équipe canadienne et les joueurs qui joueront dans les épreuves individuelles seront déterminés à la discrétion des entraîneurs nommés participant aux championnats, selon les directives de la Fédération panaméricaine de squash.

5. OBLIGATIONS UNE FOIS SÉLECTIONNÉ :

Pour demeurer admissibles, tous les athlètes sélectionnés dans l'équipe canadienne pour participer aux championnats doivent respecter chacun des éléments suivants :

- a) maintenir un statut de membre en règle de son association provinciale ou territoriale de squash;
- b) maintenir les obligations énoncées dans l'entente d'athlète de Squash Canada signée par l'athlète;
- c) participer à tous les programmes d'entraînement désignés, aux activités compétitives, aux activités d'évaluation et aux procédures de rapport sous la supervision de des entraîneur(e)s ou du Directeur du développement des athlètes.

- d) démontrer son engagement envers l'équipe canadienne en maintenant ou en améliorant son niveau de condition physique et en veillant à ce que le rendement de la compétition soit maintenu à un niveau élevé approprié à la compétition lors des championnats;
- e) fournir une autorisation médicale satisfaisante à la demande de Squash Canada ou de l'entraîneur national junior canadien ou du Directeur du développement des athlètes de Squash Canada;
- a) le versement d'un dépôt de sept-cent-cinquante dollars (750 \$) à Squash Canada dans les deux jours suivant l'acceptation de la sélection, ce qui contribue aux frais de participation de l'athlète. Ces frais sont remboursables si le championnat devait être annulé ou compromis en raison de la COVID-19.
- f) la réception du solde des frais de participation payables à Squash Canada au plus tard le 1^{er} mars 2021.

L'omission de satisfaire à l'un des critères susmentionnés peut entraîner le retrait d'un athlète de l'équipe canadienne, à la seule discrétion du comité de haute performance.

6. Clause de non-responsabilité internationale

Ces procédures sont basées sur les règles et règlements de tournoi de la Fédération internationale de squash et de la Fédération panaméricaine de squash tels qu'ils sont actuellement connus et compris. Tout changement dans les procédures de sélection causé par un changement dans les règles et les règlements de la Fédération internationale de squash ou de la Fédération panaméricaine de squash sera distribué immédiatement aux athlètes concernés. Les critères de sélection sont basés sur les dernières informations disponibles pour Squash Canada. Cependant, le processus de sélection est toujours soumis à des circonstances imprévues et, de manière réaliste, ne peut pas tenir compte de toutes les éventualités possibles.

Advenant que de nouvelles informations soient disponibles et qu'elles modifient substantiellement l'intention ou la portée de la présente politique, le Comité de haute performance a le pouvoir d'apporter tout changement à la politique si la situation actuelle ne permet pas au Conseil d'administration de Squash Canada de revoir les recommandations.

7. Entraînement

Squash Canada nommera un(des) entraîneur(s) de l'équipe pour accompagner les athlètes aux championnats. Les athlètes ne peuvent pas inviter leur entraîneur privé ou personnel aux championnats.



CHAMPIONNATS PANAMÉRICAINS U23 DE SQUASH (les « Championnats »)

Déclaration d'intention de participation

Nom de l'athlète :

Nom(s) du parent ou du tuteur (si le/la joueur(se) a moins de 18 ans) :

Adresse du domicile de l'athlète :

Numéros de téléphone :

Adresse courriel du parent :

Adresse courriel de l'athlète :

Adhésion à votre Association P/T :

Club à domicile :

Nom de l'entraîneur(e) personnel(le) :

Date de naissance :

Numéro SPIN de la WSF :

Nationalité :

Si non Canadien, avoir résidé au Canada pendant au moins les trois (3) années précédant immédiatement les championnats : **Oui ou non :**

Classement/Rang actuel au Club Locker :

Classement actuel de la PSA, s'il y a lieu :

Précédentes participations à des tournois internationaux et résultats notables :

Victoires en face à face à l'international contre des joueurs d'autres pays ou des Canadiens mieux classés que vous :

Expérience de jeu en double avec une balle molle sur court simple :

Courte description de vos derniers 6 mois d'entraînement :

Toute autre information pertinente que vous souhaiteriez inclure :

Je comprends que, si je suis sélectionné pour me joindre à l'équipe canadienne des championnats panaméricains U23 de squash, je serai admissible en vertu des critères d'admissibilité, et accepte de :

- a) maintenir un statut de membre en règle de mon association provinciale ou territoriale de squash;
- b) maintenir les obligations énoncées dans l'entente d'athlète de Squash Canada que j'ai signée;
- c) participer à tous les programmes d'entraînement désignés, aux activités compétitives, aux activités d'évaluation et aux procédures de rapport sous la supervision de l'entraîneur désigné ou du Directeur du développement des athlètes;

- d) démontrer mon engagement envers l'équipe canadienne en maintenant ou en améliorant mon niveau de condition physique et en veillant à ce que mon rendement en compétition soit maintenu à un niveau élevé approprié à la compétition lors des championnats;
- e) fournir une autorisation médicale satisfaisante à la demande de l'entraîneur(e) désigné(e) par Squash Canada ou le Directeur du développement des athlètes;
- f) Fournir la confirmation de paiement du dépôt de 750 \$ à Squash Canada dans les deux jours suivant l'acceptation de la sélection. Ce dépôt contribue aux frais de participation de l'athlète.
- g) Payer le solde des frais de participation à Squash Canada au plus tard le 1^{er} mars 2021.

_____	_____
Nom du/de la joueur(se) (en caractères d'imprimerie)	Date
_____	_____
Signature du/de la joueur(se)	Témoin

À compléter si le/la joueur(se) a moins de 18 ans :

_____	_____
Nom du parent ou du tuteur (en caractères d'imprimerie)	Date
_____	_____
Signature du parent ou du tuteur	Témoin

Le formulaire doit être remis à Squash Canada **avant minuit HE le 8 janvier 2021,**
à jamie.nicholls@squash.ca